

Avis de Soutenance

Madame Petra MÜLLEROVÀ

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le développement de la télémédecine dans le cadre des prestations transfrontalières de soins dans l'Union européenne : approche comparée France/République tchèque

dirigés par Madame Nathalie DE GROVE-VALDEYRON et Monsieur Michal TOMÁŠEK

Soutenance prévue le **lundi 21 septembre 2020 à 09h00**

Lieu : Visioconférence intégrale via Zoom

Composition du jury proposé

Mme Nathalie DE GROVE-VALDEYRON	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Michal TOMÁŠEK	Charles University	Co-directeur de thèse
Mme Frédérique BERROD	Sciences Po Strasbourg	Rapporteur
Mme Estelle BROSSET	Aix-Marseille Université	Rapporteur
M. Marc BLANQUET	Université Toulouse 1 Capitole	Examinateur
M. Vladimír Týč	Masaryk University	Examinateur
M. David ELISCHER	Charles University	Examinateur

Mots-clés : la télémédecine, les prestations transfrontalières, Union européenne,

Résumé :

Le rôle de l'Union européenne, dans le cadre de sa compétence d'appui dans le domaine de la santé publique, consiste à aider les États membres à atteindre des objectifs définis dans le programme cadre pluriannuel parmi lesquels la télémédecine est un objectif prioritaire de l'eSanté. La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elle vise à améliorer l'efficacité des systèmes de soins médicaux confrontés au vieillissement de la population européenne. Cette thèse est une étude de la télémédecine transfrontalière dans le cadre des soins médicaux transfrontaliers tels qu'ils sont réglementés par le droit de l'Union européenne. Cependant, le déploiement de la télémédecine transfrontalière dépend de la compétence des États membres. Une comparaison entre la législation française et la législation tchèque, au niveau de la mise en œuvre de la télémédecine dans ces États membres, révèle des stratégies différentes à l'égard de l'intégration de la télémédecine dans leur système de soins de santé. À la lumière de ces deux exemples significatifs, il sera possible de montrer comment le déploiement de la télémédecine en droit interne a une influence sur le développement transfrontalier de celle-ci. La législation européenne incite les États à recourir à la télémédecine transfrontalière par l'identification des défis à relever et des actions à mener en faveur de son déploiement, dans le contexte plus large du développement des nouvelles technologies. La télémédecine, en tant que pratique recourant à l'utilisation des TIC, nécessite une modernisation du cadre réglementaire des États membres, principalement dans les domaines de la responsabilité des professionnels de santé, de la protection de la qualité et la sécurité des actes de télémédecine, mais aussi de l'éthique médicale. Malgré un soutien et une incitation européenne marquée, la majorité des États membres déploient la télémédecine de manière très progressive. Les barrières les plus fréquentes résident dans le financement et le manque de cadre législatif. De plus, la télémédecine est victime du phénomène d'ubérisation. Les actes de télémédecine via des applications mobiles constituent une grande concurrence pour la télémédecine clinique, et une concurrence déloyale puisque ces actes de téléconseils ne sont pas soumis à la réglementation stricte des soins médicaux. La pandémie de Covid-19 a eu un impact positif important sur le déploiement pratique de la télémédecine (clinique et ubérisée) et pourrait avoir comme effet, à terme, une accélération du développement effectif de la télémédecine transfrontalière.